

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

Le Maire de MARCILLY LE CHATEL

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

-Vu la demande présentée par la Sté ENEDIS LOIRE – 38 rue des grands chênes 42600 MONTBRISON, dans le cadre de travaux sur le réseau électrique et afin de pouvoir positionner un groupe électrogène.

RECUEIL
02 FEV. 2023

-Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu d'interdire le stationnement des véhicules rue du pavé, devant le transformateur EDF.

SOUS-PREFECTURE
DE MONTBRISON

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des travaux sur le réseau électrique et afin de pouvoir positionner un groupe électrogène, le stationnement sera interdit rue du Pavé, devant le transformateur EDF, à compter du 7 février 2023 jusqu'au 8 février 2023.

Article 2 : La signalisation nécessaire à l'application dudit arrêté sera mise en place par la commune de Marcilly-le-Châtel.

Article 3 : L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier. Sa responsabilité sera substituée à celle de l'administration dans le cas où cette dernière serait recherchée.

Article 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en Mairie de Marcilly le Châtel et sur les lieux des travaux.

Article 6 : La copie du présent arrêté sera transmise à :
La Société ENEDIS LOIRE
Monsieur Le Sous-Préfet de Montbrison.
Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Boën.
Loire forez Agglomération

Fait à Marcilly Le Châtel le 30 janvier 2023.

Le Maire
Thierry GOUBY

